

Baccalauréat Professionnel Aménagements paysagers

RNCP 31691

Diplôme de niveau 4

BAC Pro AP

Objectif de la formation

Ce bac pro donne les compétences pour étudier et réaliser un chantier d'aménagements paysagers, qu'il s'agisse de travaux d'entretien des installations et des infrastructures ou de création d'espaces verts, de jardins, en gardant en perspective la dimension écologique.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation d'Handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé de 16 et 29 ans ou 15 ans révolus après une 3ème.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

Ce bac pro se prépare en 3 ans après la classe de 3e.

Les élèves titulaires de certains CAPa du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.



👤 Secrétaire Apprentissage

☎ 02 48 70 77 12

✉ cfa.cher@educagri.fr

📍 Le Sollier CS18 18570 Le Subdray



Voie de Formation

Formation initiale par apprentissage

Durée et Rythme de la Formation

- 1ère année **595 heures** d'enseignement soit sur 17 semaines au CFA.
- 2ème année **595 heures** d'enseignement soit sur 17 semaines au CFA.
- 3ème année **665 heures** d'enseignement soit sur 19 semaines au CFA.
- Alternance régulière 1 semaine au CFA et 1 semaine en entreprise
- 5 semaines de congés payés

Nos Atouts

- Site sur 250 hectares.
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri

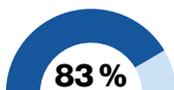
Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2023)

Taux de réussite aux examens*



Taux d'insertion professionnelle à 6 mois



Taux de poursuite d'études



Taux d'interruption en cours de formation



Taux de rupture des contrats d'apprentissage



Taux d'appréciation



* en relation avec le taux de présentation à l'examen

Contenus Principaux de la formation

Modules et capacité d'enseignement général

MG1 C1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation

MG3 C3 : Développer son identité culturelle

MG4 C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Dimension écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers.

MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager.

MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers.

MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers.

MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés par les aménagements paysagers.

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte de ces capacités est vérifiée par 13 épreuves obligatoires.

5 sont organisées en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

Ouvrier qualifié, technicien spécialisé, vendeur conseil en jardinière ou pépinière, jardinier paysagiste.

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BTS Aménagements paysagers.
- BP et CS sont aussi accessibles après le BAC Pro

Coût de la formation

6 500 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'échéance de l'enregistrement

01-01-2025